

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Cergy-Pontoise

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Sorbonne Université, Faculté des Lettres
- Paris Descartes
- Sorbonne Université, Faculté de médecine - Faculté de sciences
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
- Paris- Dauphine
- Paris 10 - Paris Nanterre
- Paris-Sud
- Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise**
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- École nationale des chartes
- École normale supérieure Cachan (ENS Cachan)

	Page
1 Vos interlocuteurs	2
Structure	2
Chargé-e d'accueil	2
Permanences	2
Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	3
2 Accompagnement pédagogique	4
Aides humaines	4
Aides techniques	4
Organisation au sein de chaque UFR	4
Modalités d'aménagement des examens	4
Bibliothèques	4
3 Médecine préventive	5
4 Orientation et insertion professionnelle	5
5 Vie pratique	6
Accessibilité du cadre bâti et circulation	6
Transports	6
Hébergement	8
Restauration	10
Accompagnement	10
Aides financières	10
6 Vie étudiante	11
Activités associatives et culturelles	11
Activités physiques et sportives	11
7 Solidarité et sensibilisation	12
8 Politique handicap	12
Infos plus ...	12



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés (SAEH)

Rez-de-chaussée du site des chênes 2 - bureau 39

33 boulevard du Port

95011 Cergy Pontoise

Le SAEH est rattaché à la Direction Vie Etudiante (DVE).

✓ **Présentation de la structure**

- Accueillir, conseiller et accompagner les étudiants handicapés dans la poursuite de leurs études supérieures et les informer sur leurs droits.

- Mettre en œuvre les procédures et mesures destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et leur accessibilité aux savoirs.

- Organiser et suivre la mise en place des aménagements d'études identifiés par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), en liaison avec les composantes.

- Coordonner l'ensemble des actions menées autour de la question du handicap, actions de sensibilisation notamment.

- Développer des partenariats avec les structures et les institutions externes liées au handicap.

www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/mission-handicap.html

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Madame Vanina LOUINEAU

Tel : 01.34.25.61.38

courriel : handicap@ml.u-cergy.fr

✓ **Permanences**

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi matin, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

➤ **pour un lycéen**

Il est fortement conseillé à chaque lycéen porteur d'un handicap ou d'un trouble de la santé de prendre contact avant son inscription administrative, sans attendre les résultats du baccalauréat et le plus tôt possible avec le service d'accueil.



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

1 Vos interlocuteurs

Deux entretiens personnalisés sont prévus en présence de l'infirmière référente Handicap et de la chargée d'accueil et d'accompagnement, puis avec les référents administratifs et enseignants de la filière concernée au cours desquels sont abordés :

- La faisabilité de son projet d'études au sein de l'université par rapport à son handicap
- L'identification des contraintes du cursus d'études et la visite du site pour le repérage des locaux.

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant est reçu en priorité par le Directeur du SUMPPS (Service universitaire de médecine, de prévention et de promotion de la santé) pour un entretien médical à l'occasion duquel pourront être prescrits ou proposés des aménagements. Le cas échéant, une partie de ceux-ci sera étudiée par une équipe plurielle.

› pour un étudiant

Si un étudiant estime devoir bénéficier d'un aménagement d'études et/ou de ses examens, il convient qu'il soit inscrit à l'université de Cergy Pontoise et qu'il s'adresse au SAEH (service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés) ou au SUMPPS (service de médecine préventive et de promotion de la santé) pour que soit évaluée sa situation.

Ecrire au SAEH : handicap@ml.u-cergy.fr

Ecrire au SUMPPS : sante@ml.u-cergy.fr



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

Des aménagements matériels, pédagogiques ou humains, avec si besoin, une évaluation en cours d'année. Les aménagements sont prescrits pour au plus une année.

✓ **Aides humaines**

Preneur de notes, tutorat, travail en bibliothèque, interprétariat, secrétaire pour les examens, etc

✓ **Aides techniques**

Badge d'accès, mobilier spécifique, prêt d'ordinateur, espace « détente » sur certains sites, etc...

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Afin de veiller à la bonne intégration des étudiants en situation de handicap, la mission handicap a mis en place dans chaque composante (UFR) un binôme référent «administratif-enseignant» pour les étudiants handicapés. Ils ont un rôle d'interface entre l'étudiant, la mission handicap, le SAEH et la composante.

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Organisation des examens : Les examens sont organisés par les composantes. Cependant, le SAEH reste disponible pour aider les composantes dans la mise en œuvre des aménagements décidés entre autres pour le recrutement de preneur de notes.

Contrôle continu : Les aménagements d'examen décidés sont a priori mis en place aussi pour les contrôles continus. Cependant, il peut parfois être difficile de mettre en place les temps majorés : d'autres pistes sont alors explorées en accord avec les enseignants concernés mais aucun coefficient multiplicatif ne peut être appliqué.

✓ **Les bibliothèques**

Mise à disposition sur demande, d'un télé-agrandisseur. Allongement de la durée de prêt des ouvrages.



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

33 boulevard du Port - 95011 Cergy Pontoise

Ecrire au SUMPPS : sante@ml.u-cergy.fr

Tel : 01.34.25.60.77

www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/sumpps.html

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : DOIP (Direction orientation et insertion professionnelle)

Il existe un référent Handicap au sein du service et un réseau d'entreprises handi-engagées. Partenariat avec des associations dédiées.



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'université est actuellement répartie sur 10 sites globalement accessibles avec des ascenseurs, des toilettes adaptées, et des salles de repos sur les deux sites principaux. Cependant les pannes d'ascenseur peuvent parfois lourdement impacter l'accessibilité de certaines salles ; quand nous sommes prévenus, des mesures comme le changement de salle ou l'accès aux contenus des cours sont alors recherchées pour pallier ces difficultés.

Les chiens guides ou d'assistance sont bien sûr autorisés d'autant que certains personnels participent à la formation de chiens d'assistance (avec l'association Handi'Chien) en venant avec leur chiens sur nos différents sites.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Émeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Versailles - www.crous-versailles.fr

Le CROUS de Versailles propose des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (sans service d'aide médico-sociale associé).

Responsable du service social du CROUS de Versailles : Mme Isabelle TRAN VAN CHUC
isabelle.tran-van-chuc@crous-versailles.fr - Tél. : 01 39 24 52 50

Connaître les résidences universitaires de l'académie :

www.crous-versailles.fr/_logement_90.htm

Connaître la résidence universitaire adaptée de Nanterre :

www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes/residence-universitaire-nanterre

Le CROUS de Versailles propose également, en partenariat avec la Fondation santé des étudiants de France, 16 logements domotisés au sein de la RUA (Résidence Universitaire Adaptée de Nanterre). Une équipe d'AVS, AMP et aides-soignants y est présente 24h/24 et 7 jours/7 pour accompagner les étudiants en situation de handicap moteur dans les actes de la vie quotidienne. Une prestation médico-sociale (ergothérapeute, assistante sociale) complète ce dispositif qui vise à faciliter le parcours d'études et les projets de vie des étudiants dépendants.

Formuler une demande de logement adapté :

www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/logement-adaptes/

Formuler une demande de logement domotisé :

- 1 www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/les-logements-domotises
- 2 Contacter la Fondation Santé des Etudiants de France
Responsable : Sylvie Daigle - rua.nanterre@fsef.net

Résidence universitaire adaptée du Campus de Nanterre
Tél : 01 41 20 94 20

Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

➤ **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

➤ **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ **Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés**

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

› **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Les restaurants universitaires ou cafétérias sont accessibles.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

5 Vie pratique

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire :

gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ **Avance LOCA-PASS** : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

Un service du développement culturel et un bureau de la vie associative accompagnent les étudiants dans leurs pratiques artistiques et associatives, proposent des actions et des projets en lien avec les étudiants.

✓ **Activités physiques et sportives**

Un service des activités sportives propose des activités sportives en formation personnelle ou qualifiante. Partenariat avec le comité départemental handi-sport.



Université de Cergy-Pontoise

www.u-cergy.fr

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés : www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé
Livret de l'étudiant handicapé de l'université de Cergy

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

Journées de sensibilisation (handi-sport, conférences, semaine pour l'emploi des TH), cours de LSF, rédaction d'une charte Handicap à l'université, présence au forum emploi - handicap, journées de découverte de l'université dont certaines dédiées aux lycéens handicapés, développement du réseau d'entreprises handi-engagées.

Service social étudiant

www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/aides-financieres-et-service-social.html

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma-directeur de l'établissement a été adopté par le Conseil d'Administration (CA) du 3 février 2015. Il recouvre bien tous les champs concernés par le handicap : politique de ressources humaines, politique d'accompagnement des étudiants handicapés, politique d'accessibilité des bâtis, des services ou des ressources numériques, politique de formation et de recherche en direction du monde du handicap, politique de sensibilisation de l'ensemble de notre communauté universitaire et de nos partenaires. Des indicateurs de suivi ont été identifiés pour permettre un bilan annuel auprès de nos différentes instances pour affiner nos objectifs et améliorer les moyens d'y répondre.

La création d'une commission handicap d'établissement comprenant entre autres des représentants des étudiants handicapés et de partenaires extérieurs est en cours de réflexion. Son rôle sera d'assurer le suivi et la mise à jour de ce schéma-directeur.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilief, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHES
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France
Conception graphique : Sylvie Geoffroy
Avril 2015 - Mise à jour Mars 2018
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France